

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 décembre 2016

L'an deux mille seize, le sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Mont Disse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Charles PELANNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2016

Présents : M. PEHEAA Jean-Philippe, Mme CUSSO Odette, M. MATHIEUX Thierry M. PONDIC Jean-Louis.

Absents : M. PRECHACQ Edmond, M. BERGADA Christian.

Approbation du procès-verbal précédent
--

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2016 est approuvé.

Délibération n° 15-2016 : Logement communal n°2 T3 « Ayma » - Restitution caution – Travaux d'entretien

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Madame Mégarus du logement communal le 31 octobre 2016, un état des lieux a été effectué le 22 novembre 2016.

Cet état des lieux n'appelle aucune observation. En revanche le loyer d'octobre étant resté impayé, il propose, avec l'accord de Mme Mégarus de compenser le paiement de cette dette par le dépôt de garantie.

Par ailleurs, il rappelle à l'assemblée que le logement a été reloué à monsieur Jacob à partir du 1^{er} décembre 2016. Toutefois, pour des raisons d'entretien courant entre deux locations, et pour compenser la gêne ainsi occasionnée au nouveau locataire, le maire propose que pour le mois de décembre le loyer soit exigible à compter du 23 décembre 2016 soit un montant de 120,00 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de restituer la caution à Madame Mégarus soit la somme de 454,00 euros

DIT que cette somme viendra compenser le loyer impayé d'octobre 2016.

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire concernant l'exigibilité du loyer dû par Monsieur Jacob à compter du 23 décembre 2016 soit un montant de 120,00 euros

Le conseil municipal décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

Investissement (dépenses)

- 165 dépôt et cautionnement reçus 500,00 euros
- 2313 constructions - 500,00 euros

Charles PELANNE	Edmond PRECHACQ ABSENT	Jean-Philippe PEHEAA
Christian BERGADA ABSENT	Odette CUSSO	Thierry MATHIEUX
Jean-Louis PONDIC		